



Actualité > **Société**

Les règles d'indemnisation des arrêts maladie vont changer, a annoncé le ministère du travail mercredi 19 février. Le traitement des fonctionnaires baissera pendant les trois premiers mois d'arrêt, et la Sécurité sociale versera des indemnités moins importantes aux salariés du privé.

Juliette Vienot de Vaublanc, le 20/02/2025 à 14:07

Lecture en 2 min.



**LA CROIX**

Je m'abonne

Attention, nouvelles règles. Dans le public comme dans le privé, les arrêts maladies ne seront plus indemnisés de la même manière à partir du 1er mars et du 1er avril, a annoncé le ministère du travail mercredi 19 février. Le texte devrait être publié par décret dans les jours à venir.

Advertisement

Le gouvernement tente ainsi de juguler l'augmentation du déficit de la Sécurité sociale, qui devrait dépasser les 22 milliards d'euros en 2025 selon le budget adopté par le Parlement lundi. En effet, les indemnités journalières versées par la « Sécu » pour cause d'arrêt maladie ont presque doublé entre 2012 et 2022 pour atteindre 12,6 milliards d'euros, d'après les calculs du service statistique des ministères sociaux (Drees).

S'informer avec calme, recul et confiance est plus que jamais nécessaire

La Croix Numérique

1€ le premier mois, sans engagement

Je m'abonne

À lire aussi Retraites : faut-il impliquer les partenaires sociaux dans la gestion du système ?

Chez les fonctionnaires, à compter du 1er mars, les congés maladie ne seront plus rémunérés qu'à hauteur de 90 % de leur traitement pendant le premier

**LA CROIX**

Je m'abonne

versée pendant les neuf mois suivants.



Newsletter

L'essentiel ce matin

Les actus et les questions du jour en débat, pour démarrer la journée.

TOUS LES MATINS

Je m'inscris



Cette mesure devrait permettre de réaliser 900 millions d'euros d'économies par an, selon l'inspection générale des affaires sociales (Igas). Un temps envisagé par le gouvernement Barnier, l'ajout de deux jours de carence supplémentaires pour les fonctionnaires, pour aligner leur régime à celui du privé, a finalement été abandonné par François Bayrou.

Baisse des indemnités journalières

Le serrage de vis sur les arrêts maladie n'épargne pas les employés du privé. Le ministère du travail prévoit de réduire leurs indemnités journalières à partir du 1er avril. À partir du quatrième jour d'arrêt, les indemnités versées par la Sécu ne dépasseront plus 1,4 smic par jour (soit actuellement 41,47 € brut) contre 1,8 smic auparavant (53,31 € brut par jour).

À lire aussi Déficit public : bras de fer entre la commission des finances et l'Élysée

Mais tous les salariés gagnant plus de 1,4 smic par jour ne seront pas pénalisés. En effet, ceux ayant plus d'un an d'ancienneté dans leur entreprise continueront de toucher 90 % de leur salaire pendant leur premier mois d'arrêt maladie. Charge à l'employeur de combler l'écart entre cette somme et les indemnités versées par la Sécurité sociale.



LA CROIX



Je m'abonne

professionnels et des plus précaires devraient donc baisser en cas d'arrêt maladie.

➤ **À découvrir** L'absentéisme des fonctionnaires, un problème qui dépasse la simple approche budgétaire

Emploi et travail

Fonction publique

Sécurité sociale

Maladie et pathologie

Salaire et revenus

L'essentiel ce matin

La sélection de la rédaction, trois fois par jour

le 26/02/2025

Maladies rares : le gouvernement lance un nouveau plan national



Les Romains inquiets pour le pape : « Dans le contexte international, François nous donnait un peu d'espoir »



Immigration : le gouvernement pour imposer plus d'expulsions à Alger



En Syrie, les femmes déterminées à ne « rien lâcher »



Plus d'articles



À Découvrir Aussi

Contenus Sélectionnés

Blancheporte : -25% sur toute votre commande dès 2 articles + frais de port offerts

Blancheporte.fr

MINI Countryman Électrique.

Chargé en aventures de série. Personnalisez le vôtre.

MINI

Configurer maintenant

Combien ça coûte de perdre 6Kg en 1 mois ?



LA CROIX



Je m'abonne

Le Transporter est de retour

Et il n'est pas là pour faire de la figuration. À partir de 250 € HT/mois en LLD 36 mois avec premier loyer majoré de 3 800 € HT

Volkswagen Véhicules Utilitaires

J'en Profite

Promo Hôtel + entrées dès 65€

Jouez en famille à PortAventura avec cette promo unique Hôtel + Entrées dès 65 €

PortAventura World

En savoir plus

BMW iX1 100% électrique.

À 390 €/mois, prenez place à bord de la BMW iX1 100% électrique. Découvrez-la. Détails sur BMW.fr

BMW

En savoir plus

Sur l'Ukraine, Donald Trump « fera ce qu'il veut »

Malgré une rencontre chaleureuse avec Emmanuel Macron, lundi 24 février, le président américain Donald Trump semble regarder davantage vers Moscou que vers Kiev.

Jordan Bardella a démissionné du conseil régional d'Île-de-France

Élu depuis 2015 au conseil régional d'Île-de-France, le patron du Rassemblement national Jordan Bardella a démissionné de son poste, a confirmé l'institution mardi 25 février 2025. Il passe la main à ...

Le narcotrafiquant Mohamed Amra habitait un appartement loué par des complices en Roumanie

Le narcotrafiquant français Mohamed Amra, arrêté samedi en Roumanie après neuf mois de cavale, était en possession de faux documents et vivait dans un appartement loué en banlieue de Bucarest pa...

Ukraine : les Européens se réunissent mercredi, la Russie salue la position de Trump

Une prudence d'autant plus compréhensible que, sur le terrain, les forces russes poursuivent leurs



LA CROIX



Je m'abonne

Bétharram, un "puits aux âmes", pour un ancien élève victime

Aujourd'hui âgé de 62 ans, Emmanuel (prénom modifié) a passé sept ans de sa scolarité à Bétharram (Pyrénées-Atlantiques), dont une dernière année à essayer de protéger les petits qu'il surveillait au ...

Guerre en Ukraine : sur le front avec la brigade Anne de Kiev, formée par la France

Cette brigade, en partie équipée par la France et marquée par des déboires au début de son déploiement, est engagée dans la bataille la plus intense de toute la ligne de front, à Pokrovsk, dans l...

par Taboola

Réagissez

Vous devez être connecté afin de pouvoir poster un commentaire

Déjà inscrit sur
la Croix ?

SE CONNECTER

Pas encore
abonné ?

ABONNEZ-VOUS
à partir d'1€

Dans ce dossier

Emploi et travail : dernières actus

Faut-il être ami avec ses collègues de travail ?





Chômage : pourquoi le taux se maintient-il alors que le marché du travail se dégrade ?

Chômage : les chiffres restent stables malgré un marché du travail dégradé



[Voir plus d'articles](#)



LA CROIX



Je m'abonne

1€ le premier
mois, sans
engagement

Je m'abonne

TOUS LES ARTICLES SUR LE SITE ET L'APPLICATION

- + Le journal papier et l'Hebdo en version numérique
- + Les 3 newsletters quotidiennes « L'essentiel »
- + Les newsletters thématiques
- + L'accès aux archives

À la Une

L'actu à ne pas manquer

Nous contacter

Nos services

L'écosystème de La Croix

Les sites du groupe Bayard

Politique de confidentialité - Gestion des cookies - Mentions légales - CGU - Sitemap - Résultats élections européennes 2024

- Résultats élections législatives 2024 - Résultats élection présidentielle 2022

© 2025 - Bayard - Tous droits réservés - @la-croix.com est un site de la Croix Network